

ASSOCIATION GUINÉENNE DES ENFANTS
DES VICTIMES DU CAMP BOIRO
BP : 3020 CONAKRY

Ceux qui ont participé à cette répression de sang ou qui ont de la sympathie pour la révolution doivent être mis en face de **leur culpabilité**.

La deuxième spécialité des aveux Guinéens repose sur un principe à 2 étages :

1) un étage apparent

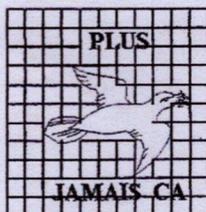
2) un étage secret

- **L'étage apparent** : il y a toute l'apparence d'une déposition faite qui vous est dictée. Mais dans cette forme de déposition, il y a une partie qu'on « économise » (selon la propre expression d'Ismaël TOURE), c'était le terme consacré. Cette partie concerne des ministres, des membres du BPN, une grande partie de la société civile, tous condamnés en sursis parce que programmés à être dénoncés.
- **La troisième spécialité des aveux Guinéens** : certainement la plus sinistre, « celle qui conduit à la prostitution de l'homme » (propos de Jean Paul Alata), c'est l'obligation qui leur était faite de signer une liste de dénonciations qu'il ne vous était même plus possible de faire dans l'immédiat, la torture ayant fait ses ravages sur les doigts rendus inopérants. Quarante années après l'indépendance de notre pays, l'histoire de la Guinée et de sa révolution doit être abordée dit l'honorable Sékou.

Mouké YANSANE : « mais par de vrais historiens qui s'appuieront non pas sur des récits partisans, simplistes, romancés à souhait à chaque anniversaire de notre indépendance... qui s'appuieront non sur des affirmations gratuites de militants inconditionnels au régime de la révolution, non sur des narrations démagogiques de thuriféraires officiels... mais d'historiens véritables, s'appuyant sur une documentation digne de ce nom... »

La commission d'enquête qui va être mise sur pieds, à l'instar du procès entamé, s'appuiera sur les dossiers des atrocités du régime de Sékou TOURE transmis à la sous-commission compétente de l'ONU par la ligue internationale des droits de l'homme.

Peuple de Guinée
Notre association apporte sa part de
contribution à cette grande œuvre de
mémoire.



ASSOCIATION GUINÉENNE DES ENFANTS
DES VICTIMES DU CAMP BOIRO
BP : 3020 CONAKRY

Les violations des droits de l'homme par Sékou TOURE

En janvier 1971, François MITTERAND, à l'époque chef de l'opposition disait : « Je ne m'érige pas en juge, simplement que l'on puisse ici ou là, à Burgos, à Léninegrad, à Yaoundé, à Conakry, condamner, laisser pourrir dans des camps de misère, fusiller, pendre, par raison d'État ou pour logique politique, suffit à m'interdire d'entrer dans la dialectique des puissants du jour, si peu maîtres d'eux-mêmes qu'ils ne dominent plus leur pouvoir. Il n'y a pas d'excuse à la parodie de justice »...

Au plan institutionnel, une véritable monarchie présidentielle s'est érigée comme programme politique. À partir de cette donnée, Sékou TOURE pouvait tout se permettre.

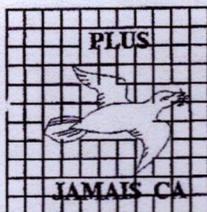
1) Il viole la constitution Guinéenne : les libertés individuelles sont désormais à sa merci par le truchement de son clan.

- La liberté d'aller et venir : supprimée
- L'arrestation arbitraire : devient le principe de droit commun
- La soumission à un traitement ou châtement cruel, inhumain ou dégradant : s'érige en droit réservé aux membres du clan de Sékou TOURE.
- La protection de la vie privée : démolie par la toute puissante milice qui peut à tout moment, perquisitionner, faire de l'inquisition au point que la vie de famille même se trouve mise en péril par l'instauration d'une suspicion généralisée du mari à son épouse, ou des filles à l'égard du Père trop regardant sur leur éducation.
- Le droit à l'assistance sociale du gouvernement supprimé : cas de séparations de mères et enfants de façon arbitraire.

Ordonner aux femmes des détenus politiques de divorcer purement et simplement de façon unilatérale et reprendre leur nom de jeune fille.

Laisser dans l'ignorance la plus totale, les familles des détenus.

Peuple de Guinée
Souviens - toi !



ASSOCIATION GUINENNE DES ENFANTS
DES VICTIMES DU CAMP BOIRO
BP : 3020 CONAKRY

Les violations des droits de l'homme par Sékou TOURE (Suite)

La monarchie présidentialiste de Sékou TOURE aura conduit au massacre des libertés collectives.

1- La liberté de réunion et d'association : violée par le « **plus célèbre syndicaliste africain** ». On assiste à une confiscation pure et simple. Plus de liberté d'expression et d'association si ce n'est que dans le cadre du parti unique. La pensée **unique** et **inique** du camarade suprême plus **délirante** que jamais, anime le parti démocratique de Guinée (PDG) **désormais pris en otage par le tout puissant clan.**

2- Négation de la liberté syndicale : plus de liberté de manifestations. Le cas du soulèvement des femmes du 27 août 1977 est éloquent.

Le droit de grève devient lettre morte. Comme s'est paradoxale pour l'éminent syndicaliste qu'il fût !

Ainsi **de la monarchie présidentialiste affichée**, on s'achemine vers **un pouvoir personnel institutionnalisé.**

Le PDG originel dans son idéal qui avait séduit tant d'africains, tant de jeunes cadres enthousiastes, est dynamité devant ceux qui y ont cru de bonne foi et se voient réduits à une impuissance, en attendant leur ticket sans retour pour l'enfer du Camp Boiro, incrédules comme dans la philosophie existentialiste de l'absurde d'Albert Camus.

**Peuple de Guinée
Souviens – toi !**